

SEANCE DU 30 MARS 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, le mercredi 30 mars 2022 à 14 heures, sur convocation du Maire adressée le 23 mars 2022.

Étaient présents : Mmes Sylvie MALPLAT, Michèle VANKERBERGHEN, Martine WISNIEWSKI, MM Pascal BERQUET, Stéphan BRUN, Jean-Pierre CHIFFE, Marc SASSO.

Excusées : Mme CHIFFE Nathalie, Mme Sabrina FIANDACA procuration à Marc SASSO

Le IV de l'article 6 de La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit que le quorum est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls membres présents.

M. Jean Pierre CHIFFE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMPTE DE GESTION 2021 : il constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il est voté par le Conseil Municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : document élaboré et présenté par le Maire au Conseil Municipal pour approbation. Il reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 et décide d'affecter le résultat de la façon suivante : en recette d'investissement 54 144.35 € au compte 001 et 105 263.97 € d'excédent de fonctionnement reporté au compte 002.

BUDGET 2022 : les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 505 364 € et à 188 085 € en investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif chapitre par chapitre, en fonctionnement et investissement. Les principaux programmes consistent à l'acquisition d'un logement, du matériel et outillage et des travaux sur la voirie communale, au camping municipal et à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes sur le foncier bâti et non bâti qui sont fixés à : foncier bâti commune (12,35%) et département (24,65%) = 37%.
Foncier non bâti = 63,50%

TRAVAUX :

Les travaux d'isolation de la dalle de la salle polyvalente sont terminés.

Les travaux de réfection de l'ancienne salle de consultation sont en cours.

Camping : les travaux de terrassement et de pose des gaines sont terminés. Les dalles d'entrée et d'évacuation sont en cours de réalisation. Les plantes pour délimiter les emplacements ont été commandées auprès de l'établissement Mathieu à Bessèges. La plantation sera réalisée en régie avec les élus et des bénévoles le 6 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance camping à 14 € la nuit en pleine saison (du 15 juin au 15 septembre) et 12 € la nuit en basse saison. La fermeture du camping sera du 15 janvier au 15 février de chaque année.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de subvention : le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 150 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Génolhac.

L'ancien tracteur est mis en vente sur agora-store avec un prix de réserve de 3600 €.

L'interdiction de consommation de l'eau par l'ARS est levée ce jour. La REAAL enverra un message téléphonique à tous les usagers ayant communiqué leur numéro de téléphone. Des affiches seront apposées sur les panneaux d'information et sur l'application « illiwap ».

Une réunion de présentation du dossier d'adressage des rues et de restitution des questionnaires « 1000 cafés » est programmée pour le vendredi 8 avril à 14 heures à la salle polyvalente.

Le jugement concernant la clause résolutoire du bail d'un logement loué par la commune est reprogrammé au tribunal judiciaire d'Alès le 18 mai prochain. Me BIGONNET Avocat à Alès représentera la commune.

Un repas, au profit des réfugiés Ukrainiens organisé par Phillipe Malplat et des bénévoles, aura lieu le samedi 14 mai à midi. Le maire contactera le secours populaire pour la réception des fonds récoltés.

Mme Michèle Vankeerberghen contactera la présidente de l'association « Reviure » pour la programmation de la randonnée organisée en faveur du peuple Ukrainien.

Un banc sera installé en bordure de la route vieille sur le terrain appartenant à la commune.

Le Maire donne lecture d'un nouveau courrier adressé au Conseil Municipal par Mr TEISSIER et à la vue du contenu et du ton employé, le Conseil décide de ne pas y donner suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.